

SAMSUNG

Du 1^{er} Août au 30 Septembre 2013

À la rentrée,
la technologie est
inimiTAB!

Jusqu'à

30€
remboursés*

Pour tout achat d'une tablette
Galaxy Tab 2 ou Galaxy Tab 3



*Voir conditions de l'offre au verso ou sur
www.samsung.com/fr/promotions

SAMSUNG

COMMENT PARTICIPER A L'OFFRE SAMSUNG LA RENTREE INIMITAB ?

CONDITIONS DE L'OFFRE

- Pour tout achat d'une tablette Samsung Galaxy Tab 2 ou Galaxy Tab 3 (toutes versions, tous coloris, tous formats) effectué entre le 1^{er} août et le 30 septembre 2013 inclus, Samsung vous rembourse jusqu'à 30€.
- Offre réservée à toute personne physique majeure, résidant en France ou à Monaco.
- Une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse) ou par RIB.
- Offre valable en France (Corse et DOM compris) et Monaco dans les points de vente affichant l'opération et non cumulable avec toute autre offre en cours.
- En aucun cas le montant de votre remboursement ne pourra excéder le prix de vente total de la tablette achetée (prix indiqué et acquitté sur votre preuve d'achat).

1. ACHETEZ VOTRE TABLETTE SAMSUNG

Achetez, entre le **1^{er} août et le 30 septembre 2013 inclus**, une tablette Samsung Galaxy Tab 2 ou Galaxy Tab 3 (toutes versions, tous coloris, tous formats).

2. INSCRIVEZ-VOUS SUR LE SITE WWW.SAMSUNG.COM/FR/PROMOTIONS

- Connectez-vous sur le site* www.samsung.com/fr/promotions avant le 14 octobre 2013 et sélectionnez l'offre « Samsung La rentrée Inimitab ».
- Remplissez le bulletin de participation en ligne.
- Imprimez ce document pour le joindre à votre dossier de participation.

**Si vous ne disposez pas d'accès Internet, appelez le 09 70 80 5555 (appel non surtaxé - du lundi au vendredi, de 9h à 19h). Un opérateur enregistrera votre demande de remboursement par téléphone et vous attribuera un code de participation.*

3. CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER

Constituez votre dossier avec les éléments ci-dessous (conservez-en une copie avant envoi) :

- Votre **bulletin de participation*** imprimé.
- *Si vous ne disposez pas d'accès Internet, reportez votre code de participation sur papier libre.*
- Le **code barre original à 13 chiffres** de votre tablette Samsung Galaxy Tab 2 ou Galaxy Tab 3 (à découper sur l'emballage - photocopie non acceptée).
- La **photocopie d'une preuve d'achat** (facture, ticket de caisse, confirmation de commande dans le cas d'un achat en ligne) où apparaissent et sont entourés la date, le prix et la référence de la tablette achetée.
- Un **RIB** (important : aucun remboursement ne sera effectué sans RIB).

4. ENVOYEZ VOTRE DOSSIER (Les frais d'envoi du dossier ne seront pas remboursés)

Envoyez votre dossier avant le **14 octobre 2013** inclus (cachet de La Poste faisant foi) sous enveloppe suffisamment affranchie, à l'adresse suivante :

SAMSUNG LA RENTREE INIMITAB
FACILITY N°130610
13844 VITROLLES CEDEX

5. CONFIRMATION DE DOSSIER

Si votre dossier respecte les conditions de l'offre, vous recevrez votre remboursement par virement bancaire dans un délai de 10 semaines (à compter de la date limite d'envoi des dossiers). Tout dossier illisible, incomplet, frauduleux, ne respectant pas les conditions de l'offre ou envoyé après le **14 octobre 2013 minuit** (cachet de La Poste faisant foi) sera considéré comme non conforme et sera définitivement rejeté. Aucun dossier (incluant les pièces justificatives) ne sera restitué.

Pour tout renseignement (demande d'information, suivi de dossier), n'hésitez pas à nous contacter :

- Par téléphone: 09 70 80 5555 (appel non surtaxé, du lundi au vendredi de 9h à 19h)
- Sur internet: www.samsung.com/fr/mondossier

Conformément à la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations vous concernant que vous pouvez exercer en écrivant à : Samsung Electronics France - Traitement des données personnelles - Ovale - CS2003 - 1, rue Fructidor - 93484 Saint-Ouen Cedex.

© 2013 - Samsung Electronics France - Ovale - CS2003 - 1, rue Fructidor - 93484 Saint-Ouen Cedex. RCS Bobigny 334 367 497. SAS au capital de 27 000 000 €. DAS Galaxy Tab 2 = 0,819 W/kg, DAS Galaxy Tab 3 = 0,393 W/kg. Le DAS (débit d'absorption spécifique des téléphones mobiles) quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg.

SAMSUNG